# SOMMAIRE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIR 1983-1984

Québec

84- 2928 /

# SOMMAIRE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIR 1983-1984

Cette brochure est un ouvrage de référence concernant les programmes de soutien aux activités de loisir du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. On entend y brosser un tableau des programmes d'assistance financière du Ministère. Le but de cette publication n'est pas d'annoncer les programmes, mais de présenter à la population un résumé de ceux-ci.

# TABLE DES MATIÈRES


PAGE

**ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORT**

- Programme d'assistance financière aux clubs sportifs de deuxième niveau et spéciaux d'élite ..... 1
- Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes ..... 2

**ANALYSE ET RECHERCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE**

- Programme de soutien aux projets innovateurs en loisir .... 3

**LOISIR SOCIOCULTUREL**

- Programme d'assistance financière aux fêtes populaires en milieu autochtone ou ethnique et aux fêtes commémoratives ..... 4
- Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec ..... 5
- Programme d'assistance financière pour la tenue de manifestations culturelles ..... 6
- Programme d'assistance financière aux chantiers de jeunes bénévoles ..... 7
- Programme d'assistance financière aux groupes de perfectionnement ou d'excellence en loisir culturel ..... 8
- Programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple ..... 9

**LOISIR TOURISTIQUE**

- Programme d'aide aux camps de vacances ..... 10
- Programme d'assistance financière aux auberges de jeunesse ..... 11
- Programme «Découverte du Québec» - Voyages pour groupes spéciaux d'adultes ..... 12
- Programme «Découverte du Québec» - Voyages pour groupes spéciaux d'adultes de communautés culturelles ..... 13
- Programme «Découverte du Québec» - Voyages-échanges à l'intention d'élèves de la communauté inuit et d'élèves du sud du Québec ..... 14

- Programme «Découverte du Québec» - Voyages-échanges à l'intention d'élèves amérindiens et d'élèves non-autochtones des commissions scolaires ..... 15

**PLEIN AIR**

- Programme de soutien aux centres et bases de plein-air ..... 17

**PROGRAMMES MUNICIPAUX**

- Programme d'aide au développement des équipements de loisir ..... 19
- Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir ..... 20
- Programme national de soutien aux activités de loisir municipal ..... 21

## ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORT

### Programme d'assistance financière aux clubs sportifs de deuxième niveau et spéciaux d'élite

**But du programme**

Fournir un soutien financier aux organismes au niveau de l'organisation sportive en vue d'augmenter la qualité de perfectionnement de la pratique sportive au plan régional et national.

**Objectifs**

- Encourager l'implantation des structures régionales dans le développement de l'élite sportive;
- Améliorer les services offerts aux athlètes en subventionnant les structures régionales en cause;
- Élargir les réseaux de compétition des clubs subventionnés et améliorer leur fonctionnement;
- Favoriser la concertation régionale et nationale;
- Permettre une meilleure cohésion du développement sportif à tous les niveaux de la structure en impliquant les organismes de sport aux plans local, régional et national.

**Bénéficiaires**

Les organismes qui disposent d'équipements sportifs et de moyens financiers et humains permettant la réalisation de ce type de projet, à savoir:

- les municipalités;
- les organismes scolaires;
- les clubs sportifs privés à but non lucratif possédant des locaux et des installations sportives, et ceux bénéficiant d'un protocole d'entente avec un organisme public.

**Documents disponibles**

Programme et formulaire d'assistance financière aux clubs sportifs de deuxième niveau et spéciaux d'élite 1983-84.

**Échéance de présentation**

31 mars 1983

- **Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes**

**Buts du programme**

- Fournir un soutien technique et financier aux clubs de motoneigistes agréés par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec Inc. en vue d'assumer l'encadrement de tous les motoneigistes dans un but de pratique récréative et sécuritaire du sport de la motoneige;
- Favoriser le plus possible l'accès des motoneigistes à tout le territoire québécois, en période hivernale, en soutenant financièrement les clubs membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec Inc., qui en font la demande;
- Soutenir l'identification et la signalisation de sentiers adéquats pour les besoins des usagers;
- Provoquer une rationalisation dans l'aménagement des sentiers;
- Fournir aux adeptes de la motoneige un contexte favorable et sécuritaire à la pratique de ce sport.

**Bénéficiaires**

Tout club de motoneigistes sans but lucratif et membre en règle de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec Inc.

**Documents disponibles**

«Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes 1983-84» et formulaire.

**Echéance de présentation**

16 septembre 1983

## ANALYSE ET RECHERCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE

### Programme de soutien aux projets innovateurs en loisir

**But du programme**

• Susciter une approche créative des phénomènes de loisir locaux et rendre possible par les groupes de la base la réalisation d'expériences susceptibles d'adapter le loisir aux changements sociaux.

**Bénéficiaires**

• Tout groupe de la base, c'est-à-dire oeuvrant au niveau local, légalement constitué, sans but lucratif, ayant reçu une recommandation favorable de la municipalité et présentant des projets de l'une ou l'autre des trois catégories suivantes:

a) modèles nouveaux de prise en charge des loisirs: autogestion, cogestion, concertation inter-groupes, collaboration entre groupes de la base dans la réalisation d'un projet;

b) nouvelles activités et nouvelles pratiques de loisir (le caractère multidisciplinaire ou multisectoriel sera privilégié);

c) interventions nouvelles auprès des catégories de la population peu rejointes par les organismes de loisir existants.

**Documents disponibles**

Programme et formulaire de demande pour un soutien aux projets innovateurs en loisir 1983-84.

**Échéance de présentation**

Le formulaire de demande devra parvenir au Ministère avant l'une ou l'autre des deux dates suivantes, soit le 15 juillet ou le 7 octobre 1983.

## LOISIR SOCIOCULTUREL

### Programme d'assistance financière aux fêtes populaires en milieu autochtone ou ethnique et aux fêtes commémoratives

Volet I — Fêtes populaires en milieu autochtone ou ethnique.

**Buts du programme**

- Promouvoir les fêtes populaires: moyen privilégié d'expression de l'identité culturelle et historique d'une communauté locale et du sens d'appartenance des individus à cette communauté.
- Impliquer les intervenants du milieu socioculturel, du sport et du plein-air, ainsi que les groupes d'intérêt de la localité au sein de mécanismes de participation (conseil d'administration, comités) prévus à l'intérieur du comité organisateur.
- Impliquer, selon le cas, les municipalités, les réserves indiennes ou les municipalités de village nordique.
- Accorder un soutien financier favorisant la réalisation de projets de fêtes populaires de qualité sur une durée maximum de 15 jours.

Volet II — Fêtes commémoratives

**Buts du programme**

- Sensibiliser la population à l'histoire et aux caractéristiques culturelles de sa communauté en soulignant un anniversaire qui rappelle un quart de siècle (25e, 50e, 75e, etc.).
- Encourager les responsables d'une communauté à assumer leur rôle de maître d'oeuvre au niveau local en s'assurant d'une participation dynamique de la population.
- Faire la promotion de la fête, moyen privilégié d'expression de l'identité culturelle et historique.
- Accorder un soutien financier favorisant la réalisation de fêtes populaires de qualité.

**Bénéficiaires**

- Une corporation municipale.
- Une réserve indienne.
- Une municipalité de village nordique.
- Un organisme privé sans but lucratif légalement constitué. Dans ce cas, l'organisme doit demander à la municipalité ou à la réserve indienne de lui reconnaître le mandat de réaliser la fête sur son territoire et d'attester de cette volonté.

**Documents disponibles**

Programme et formulaires de demande d'assistance financière aux fêtes populaires en milieu autochtone ou ethnique et aux fêtes commémoratives pour l'année 1983-84.

**Échéance de présentation**

23 juin 1983.

## Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec

**Buts du programme**

- Favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises.
- Apporter un appui à l'implication des divers organismes du milieu afin qu'ils assument la responsabilité d'organiser, chez-eux, la Fête nationale.
- Accorder un soutien financier facilitant la réalisation de projets locaux pour la célébration de la Fête nationale.

**Bénéficiaires**

- Un organisme public ou para-public (municipalité, école, hôpital, centre d'accueil, centre de détention, etc.).
- Un organisme privé, sans but lucratif, légalement constitué.
- Une fabrique établie conformément à la Loi sur les fabriques.
- Un regroupement d'organismes: dans ce cas, il faudra spécifier quel est l'organisme mandataire responsable des différentes démarches à entreprendre. De plus, chacun des organismes impliqués dans le regroupement doit obligatoirement répondre à l'une des exigences précitées pour que le regroupement soit admissible.

**Document disponible**

«Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec 1983».

**Échéance de présentation**

29 avril 1983

## Programme d'assistance financière pour la tenue de manifestations culturelles

Volet I — La fête populaire d'envergure régionale

**Buts du programme**

- Promouvoir les fêtes populaires qui sont un moyen privilégié d'expression de l'identité culturelle et historique d'une communauté régionale et du sens d'appartenance des individus à cette communauté.
- Impliquer les municipalités, les intervenants des milieux culturel, sportif, touristique et de plein-air, ainsi que les groupes d'intérêt de la région au sein des mécanismes de participation (conseil d'administration, comités) prévus à l'intérieur de l'organisme responsable de la fête.
- Assurer la réalisation de fêtes populaires d'envergure régionale de qualité.

**Bénéficiaires**

- Une municipalité.
- Un regroupement de municipalités.
- Une municipalité régionale de comté.
- Une commission intermunicipale de loisir incorporée.
- Un organisme privé sans but lucratif légalement constitué ayant pour objet spécifique l'organisation d'une fête populaire.

Volet II — La manifestation disciplinaire d'envergure régionale ou nationale

**Buts du programme**

- Accorder un soutien financier pour favoriser la tenue de manifestations uni ou multidisciplinaires d'envergure régionale ou nationale.
- Donner le goût de l'expression, de l'appréciation et de la réflexion critique, tant chez les amateurs d'une discipline que chez la population en général.
- Favoriser la participation des amateurs d'une discipline et du public intéressé à la manifestation.
- Permettre des échanges entre groupes du milieu ou avec des groupes de l'extérieur.

**Bénéficiaires**

- Organisme privé sans but lucratif légalement constitué.
- Commission scolaire régionale, cégep ou université.

Volet III — L'animation culturelle à l'occasion d'un événement sportif, historique, touristique ou social d'envergure régionale ou nationale

**Buts du programme**

- Favoriser la réalisation de projets d'animation culturelle à l'occasion d'un événement sportif, historique, touristique ou social.
- Sensibiliser la population à l'histoire, aux traits et caractéristiques culturelles et géographiques spécifiques à une ou des régions.

**Bénéficiaires**

- Un organisme privé sans but lucratif légalement constitué.
- Une commission scolaire régionale, un cégep ou une université.

**Documents disponibles (pour les trois volets)**

«Programme d'assistance financière pour la tenue de manifestations culturelles 1983-84» et formulaire.

**Échéance de présentation (pour les trois volets)**

23 juin 1983

## Programme d'assistance financière aux chantiers de jeunes bénévoles

Le chantier est un rassemblement de bénévoles qui servent la communauté en réalisant une oeuvre bénéfique, en permettant aux jeunes l'accès aux vacances créatrices, en cherchant à promouvoir le sens communautaire et à favoriser les expériences de vie en groupe autogéré, en favorisant la découverte d'un milieu de vie différent ainsi que l'exploration, la connaissance et le respect de l'environnement naturel.

**Buts du programme**

- Rendre la formule des chantiers de bénévoles accessibles aux jeunes de 16 ans et plus.
- Contribuer au développement des chantiers de jeunes bénévoles en fonction des caractéristiques et des besoins particuliers du milieu.
- Assurer la création de lieux d'échange entre, d'une part, jeunes Québécois et étrangers, d'autre part, la population en général.

**Bénéficiaires**

- Un organisme public ou para-public, ou un organisme sans but lucratif légalement constitué, présentant un projet de chantier reconnu par le Mouvement québécois des chantiers et disposant de l'hébergement nécessaire à 13, 14 ou 15 personnes.

**Documents disponibles**

«Programme d'assistance financière aux chantiers de jeunes bénévoles 1983-84» et formulaire.

**Échéance de présentation**

1 juin 1983

## Programme d'assistance financière aux groupes de perfectionnement ou d'excellence en loisir culturel

Le groupe de loisir culturel de perfectionnement ou d'excellence est celui dont les membres manifestent une maîtrise remarquable ou exceptionnelle de connaissances, de techniques et d'habiletés dans une discipline du loisir culturel.

**Buts du programme**

- Accorder une assistance financière à des groupes culturels pour permettre à leurs membres d'en arriver à la maîtrise remarquable ou exceptionnelle de connaissances, de techniques et d'habiletés dans une discipline du loisir culturel.
- Donner le goût du perfectionnement ou de l'excellence dans une discipline du loisir culturel.
- Permettre la diffusion d'oeuvres de qualité en loisir culturel.
- Favoriser la concertation régionale et nationale.

**Bénéficiaires**

Une association privée sans but lucratif légalement constituée, existant depuis trois ans avec au moins dix membres, ayant accès à des locaux, équipements, ressources et animateur qualifié, poursuivant des fins de loisir culturel dans une des disciplines suivantes: artisanat, arts plastiques, audio-visuel, danse, expression dramatique, littérature, musique ou jeux récréatifs.

**Échéance de présentation**

23 juin et 15 août 1983.

## Programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple

### But du programme

- Permettre la pratique d'activités de loisir aux personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple et qui ne peuvent ainsi bénéficier des programmations régulières offertes.

### Bénéficiaires

- Les associations possédant une structure régionale et les clubs privés à but non lucratif ayant accès aux équipements de loisir, à l'exception des associations régionales de loisir pour personne handicapée.

### Documents disponibles

«Programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd et multiple 1983-84» et formulaire.

### Échéance de présentation

17 juin 1983.

## LOISIR TOURISTIQUE

### Programme d'aide aux camps de vacances

**Buts du programme**

- Contribuer à offrir à l'ensemble de la population du Québec la possibilité de séjourner en milieu naturel et d'y pratiquer une variété d'activités récréatives et socio-éducatives pendant le temps des vacances en:

— soutenant l'action d'organismes privés responsables de la gestion de camps de vacances;

— aidant à la consolidation et au développement des camps de vacances dans l'ensemble du territoire québécois;

— contribuant à la mise en valeur et à l'utilisation rationnelle des sites à potentiel bio-géophysique moyen et élevé;

— rendant les camps de vacances accessibles aux jeunes, aux personnes handicapées, aux personnes âgées ainsi qu'aux familles regroupées à l'intérieur de groupes communautaires;

— aidant à la réalisation de programmes de loisir adaptés aux besoins des différents types de clientèles et permettant l'acclimatation au milieu naturel.

**Bénéficiaires**

Tout organisme privé sans but lucratif responsable de la gestion d'un ou des camps de vacances qui:

- favorise l'accès aux vacances en milieu naturel pour les jeunes, les personnes handicapées ou âgées et les familles et ce, prioritairement pour ceux provenant des milieux fortement urbanisés;
- offre des services et programmes de découverte et de sensibilisation au plein air et à la pratique des activités de plein air;
- favorise l'exploration, la connaissance et le respect de l'environnement naturel;
- offre des possibilités de loisir et d'activités de détente dans un contexte de liberté, de choix et de plaisir;
- fait la promotion du sens communautaire et favorise les expériences de vie de groupes;
- met sur pied et gère des équipements d'accueil, d'hébergement et de restauration permettant d'accueillir les usagers sur une base résidentielle pour une durée minimale de sept jours consécutifs.

**Documents disponibles**

- Programme d'aide aux camps de vacances;

- Formulaire de présentation d'une demande d'assistance financière pour l'année 1983-84

**Échéance de présentation**

3 juin 1983

## Programme d'assistance financière aux auberges de jeunesse

**Buts du programme**

- Faciliter l'accès au loisir touristique, en priorité pour les jeunes Québécois et Québécoises âgés de 16 à 30 ans, et permettre des échanges avec des jeunes voyageurs étrangers.
- Favoriser le déplacement des jeunes en leur offrant, sur les principaux circuits touristiques du Québec, des établissements disposant de services d'accueil et d'hébergement adaptés à leurs besoins ainsi qu'à leur capacité financière.
- Permettre aux jeunes de vivre au rythme des régions ou localités visitées en favorisant des échanges avec des individus du milieu et donner l'occasion de vivre une expérience significative.
- Contribuer au développement du réseau actuel d'auberges de jeunesse au Québec et viser à son autonomie de fonctionnement.

**Bénéficiaires**

La corporation ou la municipalité administrant une auberge de jeunesse est admissible au présent programme pour autant:

- qu'elle opère dans un but non lucratif;
- qu'elle ait bénéficié du programme d'asssitance financière aux auberges de jeunesse en 1982-1983, à l'exception des auberges admissibles à l'aide au démarrage;
- qu'elle s'inscrive de façon normale dans le sens des éléments contenus dans le document officiel et qu'elle puisse respecter les exigences spécifiques;
- que sa durée d'opération soit d'au moins 12 semaines pendant l'année;
- qu'elle offre des infrastructures d'hébergement journalières équivalant au moins à 70% de celles disponibles en 1982-83;
- qu'elle détienne un permis d'opération émis par la municipalité où elle est localisée ou, à défaut d'un tel permis, une résolution favorable à son opération de la part du conseil municipal.

**Document disponible**

«Programme d'assistance financière aux auberges de jeunesse 1983-84».

**Échéance de présentation**

10 juin 1983

## Programme «Découverte du Québec» voyages pour groupes spéciaux d'adultes

**Buts du programme**

Ce programme s'inscrit dans une politique générale de développement du loisir socioculturel et, plus spécifiquement, du loisir touristique. Le programme de voyages destiné à des groupes spéciaux d'adultes poursuit les objectifs suivants:

- promouvoir la réalisation de projets de voyage régionaux ou interrégionaux de façon à rendre accessible au plus grand nombre de citoyens (nes), et particulièrement aux citoyens (nes) les plus défavorisés (es), la connaissance du Québec dans la diversité de ses régions et dans la variété de ses coutumes;
- permettre à la partie de la population qui ne pourrait, sans l'aide de l'État, expérimenter le voyage comme forme de loisir, de découvrir quelques aspects socioculturels du Québec; favoriser les contacts et les échanges entre les participants (tes) de même que la communication avec les gens de la région visitée;
- expérimenter le voyage en tant qu'expérience enrichissante pour l'individu et sa collectivité.

**Bénéficiaires**

Les groupes d'adultes qui sont défavorisés sur le plan économique. Ces gens ont leur domicile propre ou sont logés dans des centres d'accueil publics, des familles d'accueil ou des ateliers protégés.

Parmi les clientèles éligibles se retrouvent les personnes âgées, les bénéficiaires de l'aide sociale et toute autre clientèle présentant des problèmes de marginalité économique. La priorité sera accordée aux groupes formés d'individus isolés qui ne sont pas regroupés à l'intérieur d'associations et qui ont difficilement accès au voyage comme activité de loisir.

Les critères de base ont été retenus:

- être considéré (e) comme ayant un faible revenu;
- participer pour la première fois à un projet «Découverte du Québec»;
- manifester de l'intérêt et de la curiosité pour un voyage à caractère socioculturel.

**Documents disponibles**

- Programme et formulaire «Découverte du Québec» - Voyages pour groupes spéciaux d'adultes 1983-84

**Échéance de présentation**

30 juin 1983

## Programme «Découverte du Québec» voyages pour groupes spéciaux d'adultes de communautés culturelles

**Buts du programme**

Le programme «Découverte du Québec» s'inscrit dans une politique générale de développement du loisir socioculturel et, plus spécifiquement, du loisir touristique. Ce sous-programme poursuit les objectifs suivants:

- promouvoir la réalisation de projets de voyage - échange régionaux ou interrégionaux de façon à rendre accessible au plus grand nombre de citoyen (nes), et particulièrement aux citoyens (nes) les plus défavorisés (es), la connaissance du Québec dans la diversité de ses régions et dans la variété de ses coutumes;
- favoriser les contacts et les échanges entre les participants ainsi que la communication avec les gens de la capitale (Québec);
- expérimenter le voyage en tant qu'enrichissement pour l'individu et sa collectivité;
- permettre la connaissance de la capitale du Québec et de ses institutions;
- faciliter la prise en charge par les citoyens (nes) de la pratique de leur loisir touristique en présentant les voyages comme étant une occasion privilégiée d'épanouissement personnel et d'ouverture à la collectivité québécoise.

**Bénéficiaires**

Les groupes d'adultes de diverses communautés culturelles défavorisés sur le plan économique, manifestant de l'intérêt et de la curiosité pour un voyage à caractère socioculturel et participant pour la première fois à un projet «Découverte du Québec».

**N.B.** Priorité sera accordée aux groupes formés d'individus isolés, qui ne sont pas regroupés à l'intérieur d'associations et qui ont difficilement accès aux loisirs.

**Documents disponibles**

- Programme et formulaire «Découverte du Québec» - Voyages pour groupes spéciaux d'adultes de communautés culturelles 1983-84.

**Échéance de présentation**

30 juin 1983

## Programme«Découverte du Québec» voyages-échanges à l'intention d'élèves de la communauté inuit et d'élèves du sud du Québec

### Buts du programme

Le programme «Découverte du Québec» s'inscrit dans une politique générale de développement du loisir socioculturel et, plus spécifiquement du loisir touristique. Il permet les objectifs suivants:

- promouvoir la réalisation des projets de voyages-échanges régionaux ou interrégionaux de façon à rendre accessible au plus grand nombre de citoyens (nes), et particulièrement aux citoyens (nes) les plus défavorisés (es), la connaissance du Québec dans la diversité de ses régions et dans la variété de ses coutumes;
- favoriser les contacts et les échanges entre les participants (tes) de même que la communication avec les gens de la région visitée;
- expérimenter le voyage en tant qu'expérience enrichissante pour l'individu et sa collectivité.

Dans son volet destiné aux élèves inuit des niveaux élémentaires 6 et 7 et aux élèves de niveau élémentaire 6 et secondaire 1 des autres commissions scolaires du Québec, il poursuit particulièrement les objectifs suivants:

- permettre à des jeunes Inuit de découvrir les caractéristiques principales du Sud du Québec;
- sensibiliser des jeunes du Sud du Québec au mode de vie des Inuit;
- favoriser la communication et les échanges entre des jeunes appartenant à différentes régions du Québec et partager une expérience commune dans leur environnement respectif.

### Bénéficiaires

Ce programme s'adresse aux élèves inuit fréquentant une école des niveaux élementaires 6 et 7. Les échanges doivent s'effectuer avec des élèves de niveau élémentaire 6 et secondaire 1 des autres commissions scolaires du Québec.

Les participants (tes) sont sélectionnés (es) par les écoles ou les commissions scolaires, selon le cas, à partir des critères suivants:

- jeunes n'ayant jamais visité la région choisie;
- jeunes intéressés à découvrir, à travers des expériences vécues, les différences culturelles, linguistiques, familiales et sociales d'un autre peuple;
- jeunes qui acceptent de demeurer dans une famille et d'accueillir un jeune à leur résidence.

**Documents disponibles**

Programme et formulaire «Découverte du Québec» - Voyages-échanges à l'intention d'élèves de la communauté inuit et d'élèves du Sud du Québec 1983-84.

**Échéance de présentation**

15 décembre 1983

## Programme «Découverte du Québec» voyages-échanges à l'intention d'élèves amérindiens et d'élèves non-autochtones des commissions scolaires

**Buts du programme**

Le programme «Découverte du Québec» s'inscrit dans une politique générale de développement du loisir socioculturel et, plus spécifiquement du loisir touristique. Il poursuit les objectifs suivants:

- promouvoir la réalisation de projets de voyages-échanges régionaux ou interrégionaux de façon à rendre accessible au plus grand nombre de citoyens (nes), et particulièrement aux citoyens (nes) les plus défavorisés (es), la connaissance du Québec dans la diversité de ses régions et dans la variété de ses coutumes;
- favoriser les contacts et les échanges entre les participants (tes) de même que la communication avec les gens de la région visitée;
- expérimenter le voyage en tant qu'expérience enrichissante pour l'individu et sa collectivité.

Dans son volet destiné aux élèves amérindiens des niveaux élémentaires 6 et 7 et aux élèves non-autochtones de niveau élémentaire 6 et secondaire 1 des autres commissions scolaires du Québec, il poursuit particulièrement les objectifs suivants:

- permettre à des jeunes Amérindiens de découvrir les caractéristiques socioculturelles propres à un autre milieu de vie que le leur;
- sensibiliser des jeunes non-autochtones au mode de vie des Amérindiens;
- favoriser la communication et les échanges entre les jeunes appartenant à différentes régions du Québec et partager une expérience commune dans leur environnement respectif.

**Bénéficiaires**

Ce programme s'adresse aux élèves amérindiens fréquentant une école des niveaux élémentaires 6 et 7. Les projets de voyage-échange doivent s'effectuer avec des élèves de niveau élémentaire 6 et secondaire 1 des autres commissions scolaires du Québec.

Parmi la clientèle amérindienne, la priorité sera accordée par le MLCP aux projets de voyage-échange qui regroupent des élèves dont le lieu de résidence n'est pas accessible par le réseau routier public du Québec.

Les participants (tes) sont sélectionnés (es) par les écoles ou les commissions scolaires, selon le cas, à partir des critères suivants:

- jeunes n'ayant jamais visité la région choisie;
- jeunes intéressés à découvrir, à travers des expériences vécues, les différences culturelles, linguistiques, familiales et sociales d'un autre peuple;
- jeunes qui acceptent de demeurer dans une famille et d'accueillir un jeune à leur résidence

**Documents disponibles**

Programme et formulaire «Découverte du Québec» - Voyages-échanges à l'intention d'élèves amérindiens et d'élèves non-autochtones des commissions scolaires 1983-84.

**Échéance de présentation**

15 décembre 1983

## PLEIN AIR

### Programme de soutien aux centres et bases de plein-air

#### Buts du programme

L'intervention du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche auprès de centres et bases de plein-air vise particulièrement les buts suivants:

- favoriser la consolidation d'un réseau de centres et bases de plein-air afin de desservir l'ensemble des régions du Québec et plus particulièrement les grands bassins de population;
- soutenir de façon conceptuelle, technique et financière l'action d'organismes privés responsables de la gestion de centres ou de bases de plein-air et de l'offre de programmes favorisant la relation personne/nature;
- favoriser l'accès aux centres et bases de plein-air pour l'ensemble de la population et des groupes socio-économiques en privilégiant toutefois les familles et les adultes;
- permettre aux adeptes du plein-air la découverte et l'exploration des potentiels biogéophysiques des régions du Québec tout en apportant un impact économique et humain à la région d'accueil.

#### Bénéficiaires

Les centres ou bases de plein-air sont des organismes sans but lucratif qui présentent notamment les caractéristiques suivantes:

- être propriétaire ou locataire pour une durée projetée d'au moins cinq ans des terrains et infrastructures gérés;
- se conformer aux lois et règlements applicables au Québec pour les centres de services de plein-air;
- obtenir un permis d'exploitation du ministère des Affaires sociales, s'ils accueillent des jeunes de moins de 18 ans pendant les vacances scolaires;
- desservir une clientèle diversifiée en donnant priorité aux adultes et aux familles;
- élaborer, promouvoir et offrir des programmes de séjour en milieu naturel dont l'objet principal est de développer la relation personne-nature;
- offrir un service d'animation qui constitue un support à la démarche des personnes en situation de plein-air;
- favoriser chez les usagers le développement d'une conscience et d'une pratique écologique;

- aménager, gérer et utiliser rationnellement des espaces naturels et les promouvoir à des fins de loisir de plein-air;
- mettre sur pied et gérer des infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration, et promouvoir auprès de la population le séjour en milieu naturel;
- favoriser l'accessibilité des clientèles-cibles, telles les familles, les personnes du troisième âge, les handicapés, les groupes monoparentaux;
- être ouvert au grand public et non seulement à ses membres ou à des membres d'une (ou d') institution (s) particulière (s);
- démontrer un taux de fréquentation d'au moins 60% pour la période de fonctionnement annuel ou saisonnier selon le cas.
- conserver une proportion en deçà de 20% du nombre de clients/jours non québécois.

**Documents disponibles**

- Programme de soutien aux centres et bases de plein-air 1983-84
- Formulaire de présentation d'une demande d'assistance financière

**Échéance de présentation**

17 juin 1983

## PROGRAMMES MUNICIPAUX

### Programme d'aide au développement des équipements de loisir

**Buts du programme**

Favoriser la mise en place, l'amélioration ou l'acquisition d'équipements de loisir susceptibles de desservir toute la population québécoise en tenant compte des différents besoins de chaque région. Le Ministère compte ainsi:

- fournir aux organismes admissibles une assistance financière en vue d'encourager et de soutenir leur programme de développement des loisirs.
- favoriser la mise en place et l'amélioration des équipements de loisir.
- aider à répondre aux besoins des citoyens en matière d'équipements de loisir.
- favoriser la rénovation des équipements de loisir afin de les rendre accessibles à toute la population.

Pour atteindre son but, le programme se divise en trois volets, visant chacun un objectif spécifique.

Volet I: projet immobilier s'adressant aux municipalités, aux réserves indiennes et aux organismes privés de nature locale.

Objectif: favoriser l'utilisation des matériaux québécois dans la mise en place ou l'amélioration des équipements de loisir.

Volet II: projet d'équipements de loisir fabriqués au Québec.

Objectif: favoriser l'amélioration de la qualité et de la quantité des équipements de loisir en privilégiant l'acquisition de produits fabriqués au Québec.

Volet III: projet immobilier s'adressant aux camps de vacances, aux bases de plein-air et aux auberges de jeunesse reconnus par le Ministère.

Objectif: rehausser la qualité des services offerts dans ces établissements.

**Bénéficiaires**

- Les municipalités, les réserves et localités indiennes;
- Les organismes privés, sans but lucratif, de nature locale:
  - de type «centre communautaire» qui oeuvrent au niveau des quartiers de grandes villes et qui offrent des activités multisectorielles.

— formés pour construire et gérer un équipement lourd particulier;

— qui oeuvrent à titre de suppléance au niveau des petites municipalités ou paroisses, comme les comités de loisir, les clubs, les O.T.J., etc.

- Les bases de plein-air, camps de vacances et auberges de jeunesse reconnus par le Ministère.

**Documents disponibles**

- Programme et formulaire d'aide au développement des équipements de loisir 1983-84.

**Échéance de présentation**

17 juin 1983

## Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir

**But du programme**

Ce programme offre une assistance financière aux centres communautaires de loisir pour soutenir l'existence et l'action d'organismes privés qui oeuvrent dans le domaine du loisir en complémentarité avec la municipalité en répondant à des besoins plus spécifiques de la municipalité ou de ses quartiers.

**Bénéficiaires**

- Être un organisme privé, sans but lucratif, incorporé conformément à la troisième partie de la Loi des compagnies ou toute autre loi régissant un organisme sans but lucratif.
- Être un organisme démocratique et posséder une assemblée générale et un conseil d'administration représentatifs de ses participants ou de la collectivité qu'il dessert.
- Voir l'assistance du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche comme un complément financier à ses efforts d'autofinancement.
- Respecter les directives financières et administratives émises par le Ministère.

**Documents disponibles**

- Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir;
- Formulaire de présentation d'une demande d'assistance financière pour l'année 1983-84.

**Échéance de présentation**

17 juin 1983

## Programme national de soutien aux activités de loisir municipal

### Buts du programme

- Appuyer les municipalités du Québec dans leur rôle de maître d'oeuvre de l'organisation et du développement du loisir sur leur territoire.
- Favoriser la participation active des Québécois et des Québécoises au processus de décision susceptible d'influencer leurs pratiques de loisir.
- Favoriser l'accessibilité des Québécois et Québécoises à des activités de loisir qui correspondent davantage à leurs goûts, à leurs attentes et à leurs intérêts.

### Objectifs

- Réaffirmer aux municipalités la responsabilité d'apporter un soutien aux activités communautaires de loisir.
- Inciter la municipalité à assurer la coordination des intervenants en loisir sur son territoire.
- Privilégier les municipalités possédant des moyens financiers plus limités.
- S'assurer de la mise en place de mécanismes de consultation qui permettent à la population et aux organismes de s'exprimer sur le loisir et de s'impliquer dans le loisir communautaire.
- Inciter les municipalités à établir une programmation qui:
  - couvre de façon significative les principaux secteurs du loisir municipal, à savoir l'activité physique et le sport, le loisir socio-culturel et les activités de plein-air;
  - rejoigne les différents groupes qui composent sa population: les jeunes, les adultes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les hommes et les femmes.
- Inciter les municipalités à planifier le développement du loisir sur leur territoire.
- Inciter les municipalités de petite taille à regrouper leurs ressources et leurs efforts entre elles, ou avec des municipalités de plus grande taille, pour offrir conjointement de meilleurs services à leurs citoyens et citoyennes.

**Municipalités visées**

L'enveloppe de base de ce programme s'adresse à toutes les municipalités du Québec dont l'indice global de richesse est égal ou inférieur à 125.

Le volet incitatif à l'intermunicipalisation s'adresse à toutes les municipalités dont la population est inférieure à 2,500 habitants, quel que soit leur indice global de richesse.

**Financement**

Les municipalités éligibles à l'enveloppe de base recevront le per capita suivant:

| | |
|---|---|
| 10,000 habitants et moins | 1,60 $ |
| de 10,000 habitants à 25,000 | 1,35 $ |
| de 25,000 habitants à 50,000 | 0,75 $ |
| 50,000 habitants et plus | 0,50 $ |

Pour le volet indicatif à l'intermunicipalisation, chaque municipalité admissible recevra 0,70 $ par habitant, avec un minimum de 300,00 $

**Échéance de présentation**

- Retourner avant le **14 octobre 1983** le formulaire d'inscription au programme national de soutien aux activités de loisir municipal;
- Retourner avant le **13 janvier 1983** le formulaire de résolution attestant l'existence dans la municipalité d'une structure et d'un mécanisme de consultation;
- Retourner avant le **13 janvier 1983** le questionnaire de mise à jour de la programmation annuelle 1983;
- Retourner avant le **13 janvier 1983** le formulaire à la municipalité pour l'élaboration de son plan d'action triennale;
- Retourner, s'il y a lieu, avant le **13 janvier 1983** le formulaire relatif au volet incitatif à l'intermunicipalisation.

POOR

QUALITY

ORIGINAL